

COMMISSION DU CALENDRIER DES CHAMPIONNATS DU FOOT A 11

Réunion du 02 Octobre 2019

FORFAITS GENERAUX

U18 D2.A

CRETEIL LUSITANOS US (3) (PV du 17/09/19)

U18 D3.B

VILLENEUVE ABLON US (2) (PV du 01/10/19)

U18 D3.C

BOISSY FC (PV du 01/10/19)

CACHAN CO (2) (PV du 17/09/19)

CHANTIERS UA (PV du 17/09/19)

CHARENTON CAP (2) (PV du 17/09/19)

SUCY FC (2) (PV du 17/09/19)

U16 D4

ECOLE PLESSEENNE (2) (PV du 17/09/19)

LIMEIL BREVANNES AJ (2) (PV du 17/09/19)

THIAIS FC (2) (PV du 17/09/19)

U14 D3.A

BOISSY FC (PV du 01/10/20)

U14 D3.C

ENT. JEUNES STADE (PV du 17/09/19)

U14 D4.C

CRETEIL LUSITANOS US (5) (PV du 17/09/19)

ANCIENS D4.B

LUSITANOS US (PV du 01/10/19)

-Chaque rencontre doit être couverte par une feuille de match, si les équipes sont dans l'impossibilité de recourir à la FMI, une feuille de match papier doit être réalisée, à défaut de feuille de match, les deux clubs auront match perdu (article 13.2 des RSG du District du 94).

-La Commission des calendriers a fixé une rencontre à une date précise, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

CALENDRIER

Anciens D4

Compte tenu du nombre de forfaits dans cette catégorie, un nouveau calendrier est réalisé afin de proposer un nombre de matchs décent

Un nouveau règlement est mis en place.

Extrait du Règlement du Championnat Anciens :

« [...] 5-3.4 Départementale 4 :

En 2 phases :

- 1^{ère} phase : 2 groupes de 8 équipes (sous forme de matchs aller-retour)
- 2^{ème} phase : 2 groupes de 8 équipes (sous forme de match aller) :
 - o 1^{er} Groupe : 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} des 2 groupes de la 1^{ère} phase
 - o 2^{ème} Groupe : 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} de la 1^{ère} phase

Les 2 premiers de la 2^{ème} phase du 1^{er} groupe accéderont en D3. »

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 Ans et + 55 Ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée.

Le club fautif (**recevant et/ou visiteur**) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes (Article 44.4 du RSG du District du 94) :

- En cas de 1^{ère} non utilisation : **avertissement**
- En cas de 2^{ème} non utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 Euros**
- En cas de 3^{ème} non utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI au 01/10/2019 :

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non utilisation (Avertissement)	2 ^{ème} non utilisation (Amende de 100 €)	3 ^{ème} non utilisation (Match perdu par pénalité)
SENIORS D2			
VITRY CA (3)	22/09/2019		
SENIORS D3			
BANN ZANMI	22/09/2019		
SENIORS D4			
PHARE ZARZISSIEN	22/09/2019		
VILLENEUVE ST GEORGES FC	22/09/2019		
VAL DE FONTENAY AS	22/09/2019		
VALENTON CS	22/09/2019		
CDM D1			
SUPREMES BELIERS	22/09/2019		
ANCIENS D1			
IVRY US	22/09/2019		
ANCIENS D3			
IVRY US (12)	22/09/2019		
U 18 D3			
CFF PARIS	22/09/2019		
ST MAUR VGA (2)	22/09/2019		
U 16 D1			
CFF PARIS (2)	22/09/2019		
U 16 D2			
GOBELINS FC (4)	22/09/2019		
IVRY US (2)	22/09/2019		
U14 D3			
PUC (2)	21/09/2019		
U14 D4			
GOBELINS FC (5)	21/09/2019		
MAISONS-ALFORT FC (3)	21/09/2019		
OL. CLUB IVRY	21/09/2019		